

# Développement d'une centrale agrivoltaïque sur verger

Valensole (04)

## FORMULAIRE SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000

ZPS FR9312003 « LA DURANCE »

ZSC FR9301589 « LA DURANCE »



POUR LE COMPTE DE  
ENGIE GREEN



Réf. : PA221118-JG1

**NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU – Agence PACA Corse**

Site Agroparc 60 rue Jean Dausset BP 31 285 - 84 911 AVIGNON Cedex 9

SIRET : 502 629 009 00130

[www.naturalia-environnement.fr](http://www.naturalia-environnement.fr)

# DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR VERGER

Valensole (04)

## FORMULAIRE SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000

Rapport remis le

22 novembre 2021

Client

### ENGIE GREEN

345, avenue Wolfgang Amadeus Mozart  
CS 90765  
13167 AIX EN PROVENCE CEDEX 2



### Équipe Naturalia-Environnement

<b>Coordination</b>	Jordan GALLI – Chef de projets
<b>Équipe technique</b>	Olivier JONQUET – Botaniste Antoine COQUIS – Faunisticien généraliste
<b>Cartographie</b>	Caroline AMBROSINI - Cartographe

### Suivi des modifications

Date	Version	Contenu	Émetteur
27.02.2023	1	Version initiale	JGa
15.03.2023	2	Corrections et compléments	JGa

## Sommaire

Préambule .....	5
<b>1. Description du projet.....</b>	<b>6</b>
1.1. Localisation et cartographie .....	6
1.2. Nature du projet.....	7
1.3. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 .....	1142
1.4. Etendue du projet.....	1243
1.5. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention .....	1243
1.6. Entretien / fonctionnement / rejet .....	1243
1.7. Budget.....	1243
<b>2. Définition de la zone d'influence du projet.....</b>	<b>1344</b>
<b>3. Etat des lieux de la zone d'influence .....</b>	<b>1546</b>
3.1. Protections .....	1546
3.2. Usages .....	1546
3.3. Milieux naturels et espèces.....	1546
3.3.1. Milieux naturels .....	1546
3.3.2. Espèces faune / flore inscrites au FSD des 2 sites Natura 2000 concernés, ZPS et ZSC.....	2122
<b>4. Incidences du projet.....</b>	<b>2728</b>
4.1. Destruction ou détérioration d'habitats (= milieux naturels) .....	2728
4.2. Destruction ou perturbation d'espèces inscrites au FSD des 2 sites NATURA 2000 ou d'habitat d'espèce et perturbations possibles dans leurs fonctions vitales.....	2728
<b>5. Conclusion .....</b>	<b>2930</b>

## Liste des abréviations

- APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature
- CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DH** : Directive « Habitats »
- DH II : Annexe II de la Directive « Habitats »
- DH IV : Annexe IV de la Directive « Habitats »
- DO** : Directive « Oiseaux »
- DO I : Annexe I de la Directive « Oiseaux »
- ENS** : Espace Naturel Sensible
- ERC** : Éviter, réduire, compenser
- FSD** : Fiche standard de données
- LRN** : Liste rouge nationale / **LRR** : Liste rouge régionale
- DD = Données insuffisantes
- LC = Préoccupation mineure
- NT = Quasi menacée
- VU = Vulnérable
- EN = En danger d'extinction
- CR = En danger critique d'extinction
- RE = Disparue de métropole
- EW = Espèces disparue à l'état sauvage
- EX = Espèce disparue
- NA = Non applicable
- NE = Non évaluée
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PN** : Protection nationale
- PNA** : Plan National d'Action
- PNN** : Parc Naturel National
- PNR** : Parc Naturel Régional
- PR** : Protection Régionale
- Rem. / Det. ZNIEFF** : Remarque ou Déterminante ZNIEFF
- SCOT** : Schéma de Cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique
- TVB** : Trames Verte et Bleue
- ZH** : Zone humide
- ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
- ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

## PREAMBULE

Le formulaire suivant est mis en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA). Il convient de l'utiliser lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

### **COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :**

**Nom (personne morale ou physique) :** ENGIE GREEN

**Commune et département :** Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône (13)

**Adresse :** Le Sextius, 345 avenue Wolfgang Amadeus Mozart CS 90765 13167 Aix-en-Provence CEDEX 2

**Téléphone :** 04 99 52 64 70

**Email :** <https://www.engie-green.fr/contact/>

**Nom du projet :** Projet de centrale agrivoltaïque de l'île du Chat à Valensole

**A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?**

**Liste locale 1 – AP du 04/03/2014 : Installation d'ouvrage de production électrique solaire de puissance > 50 kWc et d'une surface au sol > 1 000 m<sup>2</sup>.**

Le projet est soumis à demande d'examen au cas par cas et est inclus en totalité dans la ZPS FR9312003 « La Durance », cours d'eau également classé en ZSC (FR9301589) mais sur une surface plus étroite et n'incluant pas l'emprise projet. Etant inclus dans un site, de la DO qui plus est, il est possible que le projet ait un lien écologique et donc une incidence sur les enjeux et/ou objectifs du site. De ce fait un formulaire d'évaluations simplifié est réalisé.

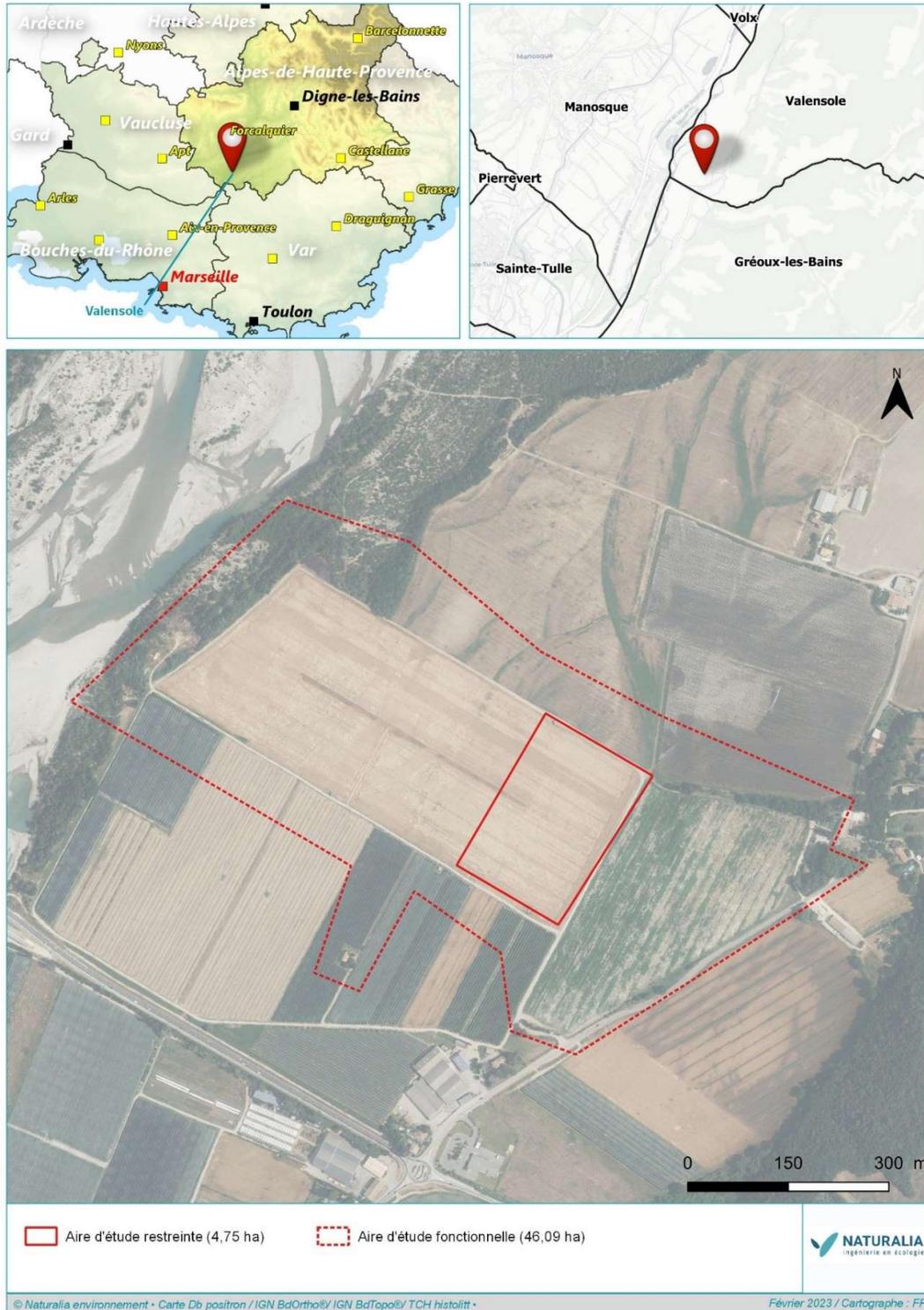
## 1. DESCRIPTION DU PROJET

### 1.1. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Valensole

N° Département : 04



## 1.2. Nature du projet

La société Engie Green souhaite aménager une centrale solaire agrivoltaïque au-dessus d'une parcelle de pommiers au sein de la petite plaine agricole bordant la rive gauche de la Durance à Valensole. La parcelle visée par ce projet couvre 18 ha environ mais seul  $\frac{1}{4}$  sera utilisé par le projet qui ne concerne donc que les 4,5 ha les plus à l'Est de la parcelle.

La centrale sera composée d'ombrières située à 5,50 m du sol disposées en rangs au-dessus des pommiers sur 4,3 ha et 2000 m<sup>2</sup> sera non couvert de panneaux et représentera la zone témoin de la centrale. Un local technique de 21 m<sup>2</sup> accueillera le poste de transformation et le poste de livraison.

Le plan de masse de ces aménagements est présenté ci-dessous.



Figure 2. Plan d'implantation et données techniques du projet agrivoltaïque (© Engie Green, 2022)

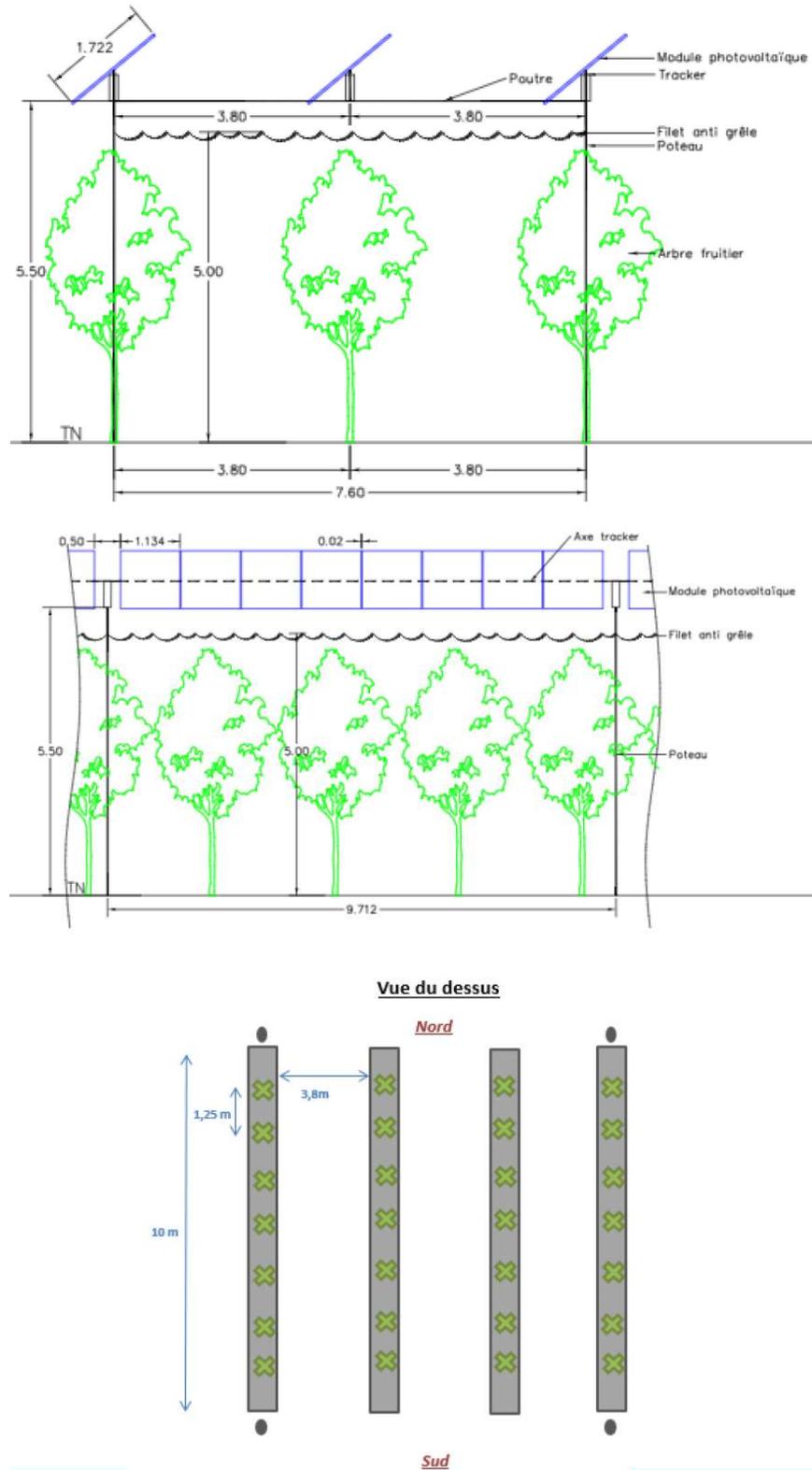


Figure 3. Schémas techniques de principe de l'implantation des éléments de la centrale agrivoltaïque vis-à-vis de la culture de pommiers (Source : Engie Green)



*Figure 4. Exemple d'une centrale agrivoltaïque sur verger existante comparable à celle qui sera mise en place à l'île du Chat (Source : Engie Green)*

### 1.3. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

- En site Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale FR9312003 « La Durance »
- Hors site Natura 2000 : à 260 m de la Zone Spéciale de Conservation FR9301589 « La Durance »

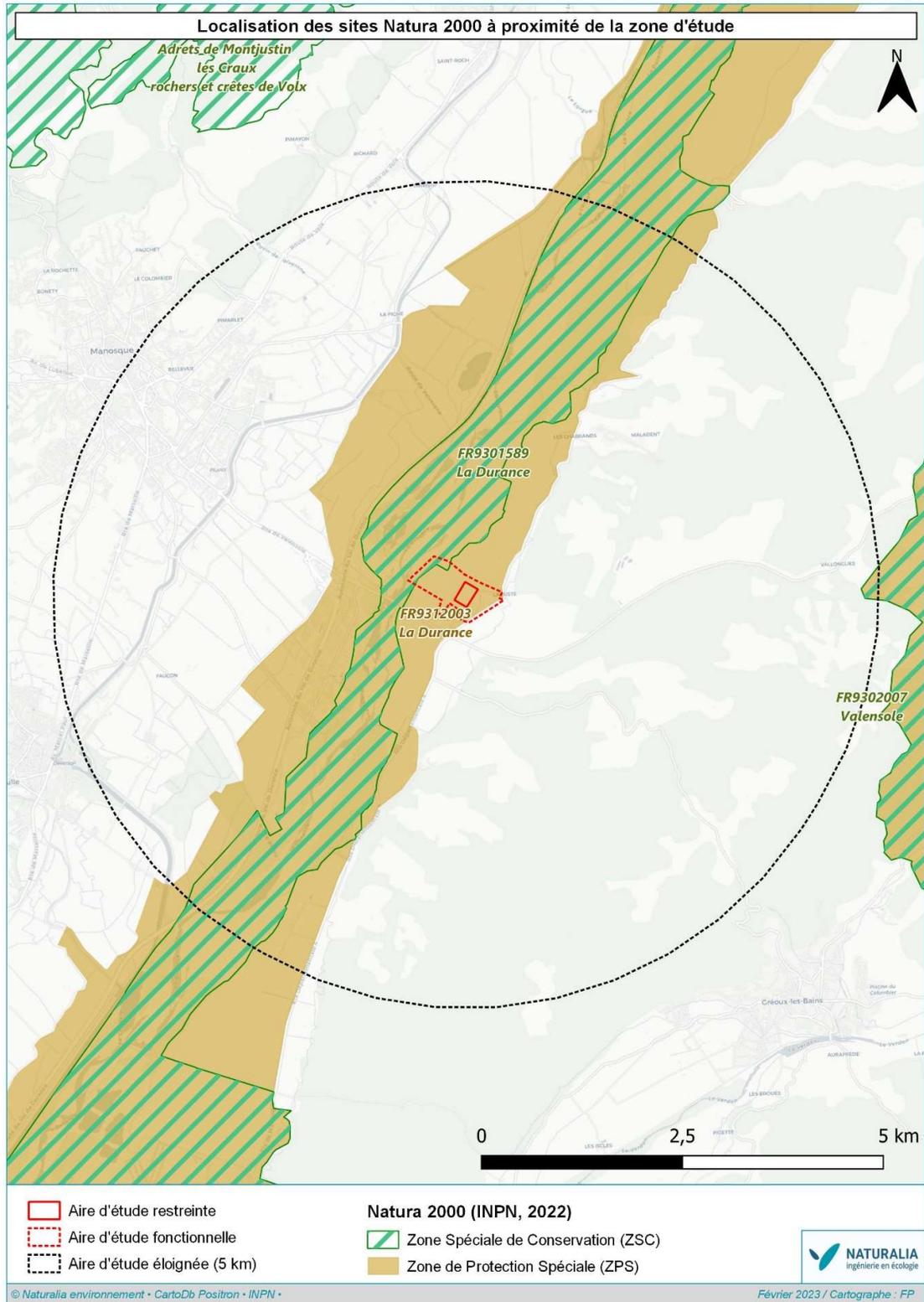


Figure 5. Localisation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000

#### 1.4. Etendue du projet

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation : **4,5 ha**  
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m<sup>2</sup>  1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)  
 100 à 1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

**Aménagement(s) connexe(s)** : raccordement électrique de la centrale agrivoltaïque au poste transformateur électrique le plus proche. Les câbles de raccordement seront enterrés sous les chemins agricoles et la voirie existants sans emprise sur les milieux naturels.

#### 1.5. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

- Projet, manifestation :

- diurne  
 nocturne

- Durée précise si connue : **environ 6 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois  1 an à 5 ans  
 1 mois à 1 an  > 5 ans

- Période précise si connue : **fin 2024 - début 2025**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps  Automne  
 Eté  Hiver

#### 1.6. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

La parcelle qui accueillera le projet est concernée par un unique habitat : les grandes cultures agricoles. Exploitée intensivement aujourd'hui, l'intérêt écologique est très limité. Le projet agrivoltaïque ne sera source d'aucune intervention ou rejet dans le milieu naturel.

#### 1.7. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €  de 20 000 € à 100 000 €  
 de 5 000 à 20 000 €  > à 100 000 €

## 2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejets dans le milieu aquatique (risque)   | <input type="checkbox"/> Pollutions possibles  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pistes de chantier, circulation   | <input type="checkbox"/> Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation |
| <input type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | <input checked="" type="checkbox"/> Bruits   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations  | <input type="checkbox"/> Autres incidences .....                                       |

La zone d'influence dans le cas du projet est très limitée compte-tenu de la très faible emprise au sol du projet, phase travaux incluse, de l'ampleur restreinte des travaux, se résumant à des allers-retours de camions bennes et de véhicules légers durant quelques mois et assemblage sur place des composants de la centrale. Ainsi seul le bruit, les vibrations et poussières éventuelles (phénomène surtout estival mais pouvant se poursuivre en période automnale avant les premières pluies) seront de nature à exporter les effets négatifs du projet au-delà de sa stricte emprise. C'est donc une zone d'une centaine de mètres autour de l'emprise du projet qui est estimée comme étant sous son influence, additionnée des abords du chemin agricole reliant la parcelle projet à la route départementale la plus proche, pour inclure les nuisances des mouvements de véhicules et le raccordement électrique de la

centrale. A partir de la route départementale l'influence du projet s'arrête, diluée dans l'influence propre à la route départementale elle-même.

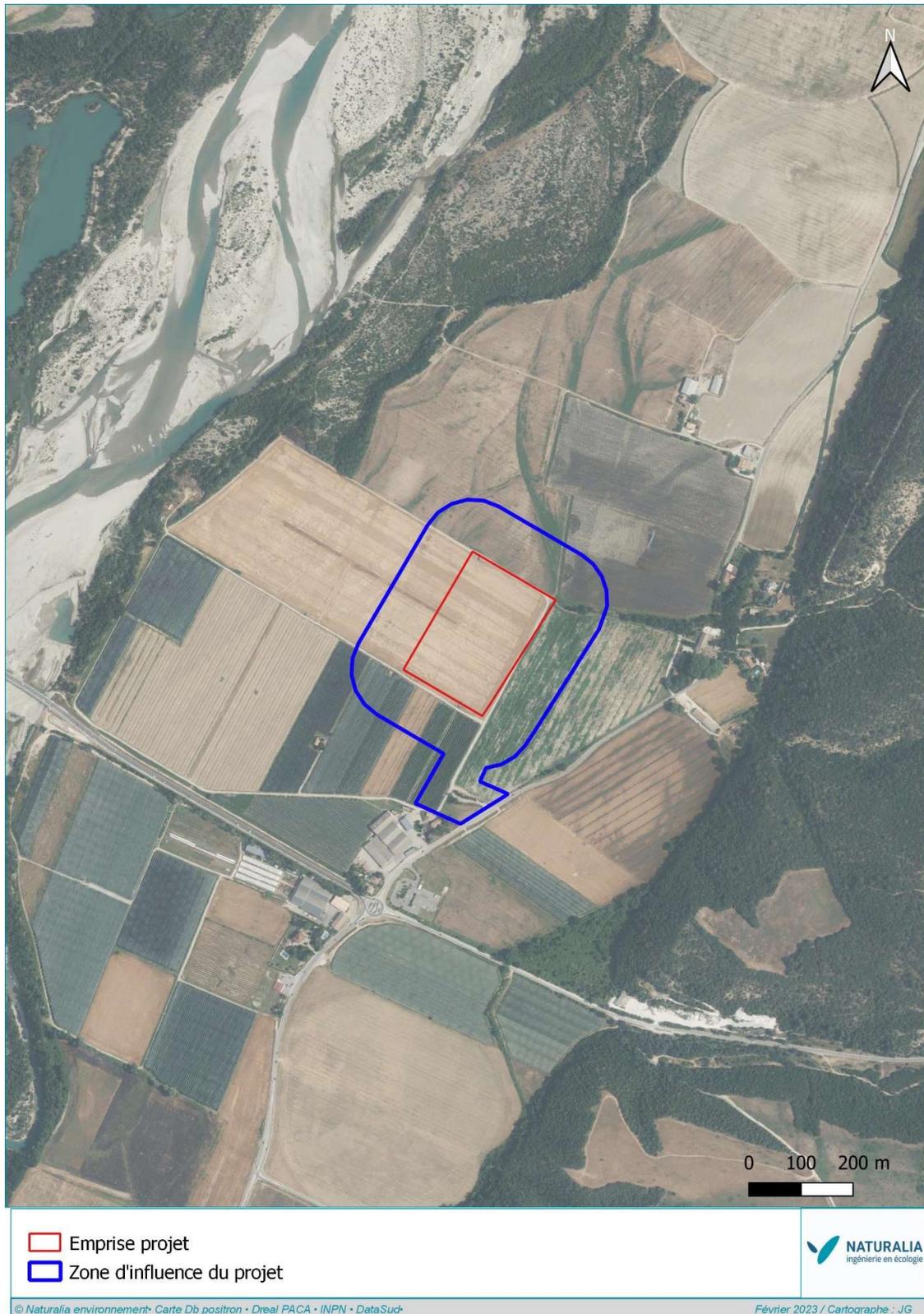


Figure 6. Zone d'influence du projet vis-à-vis de l'emprise du projet et des alentours

### 3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

#### 3.1. Protections

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional** : PNR du Verdon
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère** : Luberon Lure (zone de transition)
- Site RAMSAR

#### 3.2. Usages

<input type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Sylviculture
<input type="checkbox"/> Pâturage / fauche	<input type="checkbox"/> Décharge sauvage
<input type="checkbox"/> Chasse	<input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie...)
<input type="checkbox"/> Pêche	<input type="checkbox"/> Cabanisation
<input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (hippodrome, footing)	<input type="checkbox"/> Construite, non naturelle : construction en milieu rural
<input checked="" type="checkbox"/> Agriculture	<input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) :

#### 3.3. Milieux naturels et espèces

##### 3.3.1. Milieux naturels

Les habitats naturels identifiés sur site sont récapitulés dans le tableau suivant, en faisant figurer en gras les éléments relevant d'un intérêt communautaire.

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation		

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes		
<b>Autre type de milieu</b>	Autres habitats directement déterminés par l'action humaine	<b>x</b>	Cultures annuelles intensives Chemins Route

**Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est présent dans l'emprise du projet. Les habitats naturels présents sont détaillés ci-dessous.**

Tableau 1. Habitats identifiés sur le site d'étude

Intitulé habitat	Code EUNIS	Code EUR	Zone humide <sup>1</sup>	Surface dans l'aire d'étude fonctionnelle (ha)	Enjeu régional
Forêts galeries provenço-languedociennes à Peupliers	G1.312	92A0	<b>H</b>	4,43	<b>Assez fort</b>
Terres labourées nues	I1.51	-	p.	2,2	<b>Faible</b>
Monocultures intensives	I1.1	-	p.	26	<b>Faible</b>
Lavandaies	I1.2	-	p.	1,41	<b>Faible</b>
Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	-	p.	4,14	<b>Faible</b>
Friches rudérales	I1.53	-	p.	0,14	<b>Faible</b>
Formations à Phragmites	D5.111	-	<b>H</b>	0,06	<b>Faible</b>
Alignements d'arbres ininterrompus et fourrés méditerranéens	G5.1, F3.11	-	p.	0,33	<b>Faible</b>

<sup>1</sup> Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.

Intitulé habitat	Code EUNIS	Code EUR	Zone humide <sup>1</sup>	Surface dans l'aire d'étude fonctionnelle (ha)	Enjeu régional
Alignements d'arbres interrompus avec présence ponctuelle de phragmites et de ronciers	G5.1, D5.111, F3.131	-	H	0,18	Faible
Dépôts de déchets agricoles et/ou de gravats	J6	-	-	0,54	Faible
Habitations résidentielles dispersées avec jardins domestiques associés	J2.1, X25	-	-	0,62	Faible
Carrière	J3.2	-	-	4,12	Faible
Petites habitations isolées	J2	-	-	0,08	Négligeable
Petits bâtis agricoles isolés	J2.42	-	-	0,02	Négligeable



Forêts galeries provenço-languedociennes à Peupliers (EUNIS : G1.312 / EUR : 92A0)



*Monocultures intensives (EUNIS : I1.1)**Lavandaies (EUNIS : I1.2)**Vergers d'arbres fruitiers (EUNIS : G1.D4)*



*Formations à Phragmites (EUNIS : D5.111)*



*Alignements d'arbres interrompus avec présence ponctuelle de phragmites et de ronciers (EUNIS : G5.1, D5.111, F3.131)*



*Carrière en cours d'exploitation (EUNIS : J3.2)*



*Dépôts de déchets agricoles et/ou de gravats (EUNIS : J6)*



*Petits bâtis agricoles isolés (EUNIS : J2.42)*

*Figure 7. Illustrations des principaux habitats identifiés sur site*

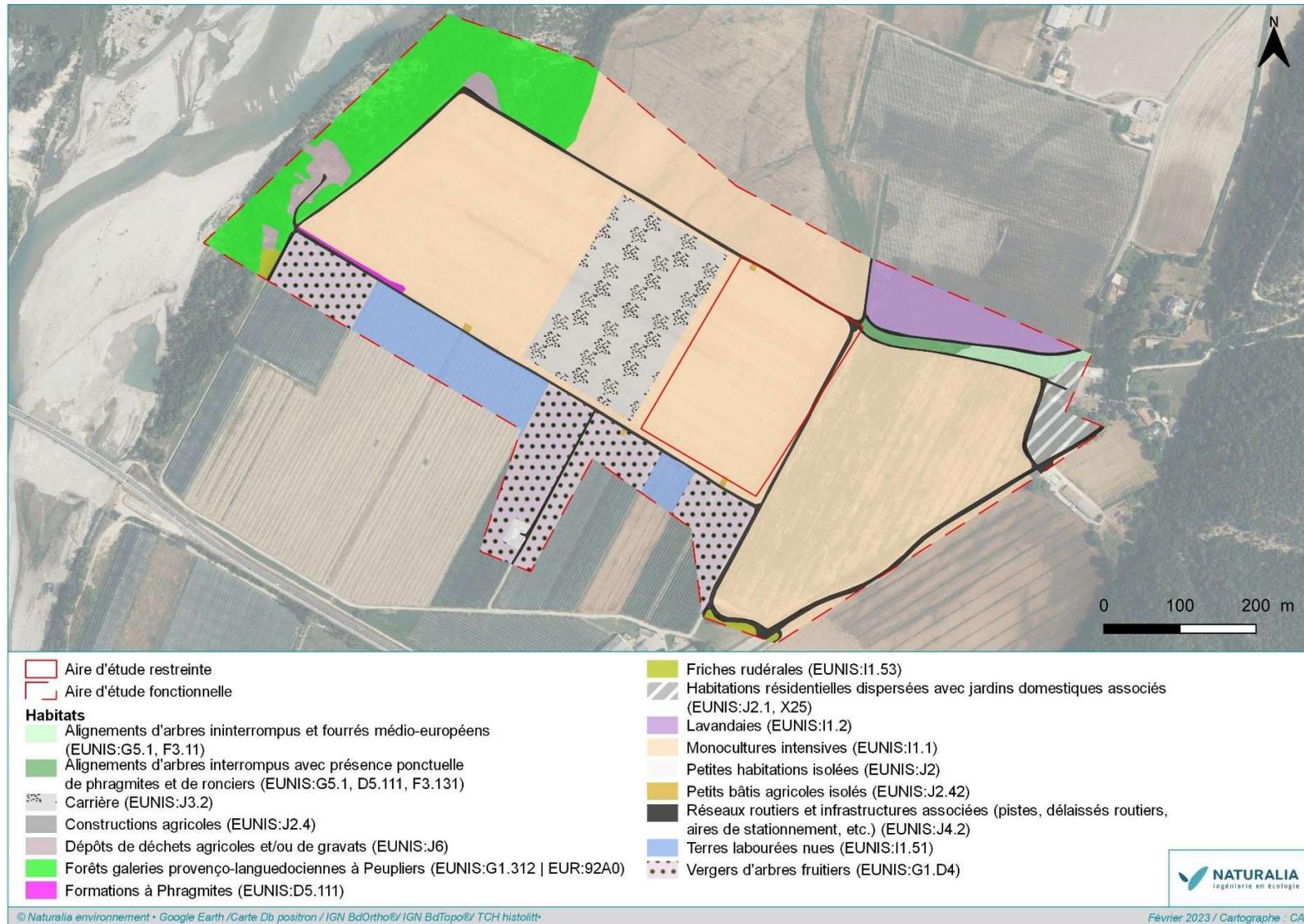


Figure 8. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude fonctionnelle

## 3.3.2. Espèces faune / flore inscrites au FSD des 2 sites Natura 2000 concernés, ZPS et ZSC

Espèces inscrites au FSD		Présent ou potentiel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
<b>Oiseaux</b>			
Lusciniole à moustache	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		Oiseaux affiliés aux milieux aquatiques et humides, milieux uniquement présents au niveau du secteur étudié dans le lit de la Durance, isolé de la zone projet. Ils sont et seront toujours absents de l'emprise projet et de sa zone d'influence.
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>		
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		
Héron crabier, Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>		
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>		
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>		
Butor étoilé	<i>Botarus stellaris</i>		
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>		
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>		
Plongeon arctique	<i>Gavia artica</i>		
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>		
Plongeon catmarin	<i>Gavia stelata</i>		
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>		
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>		
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>		
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>		
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>		
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		
Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>		
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>		
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>		
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>		
Marouette de baillon	<i>Porzana pusilla</i>		

Espèces inscrites au FSD		Présent ou potentiel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>		Oiseaux affiliés aux milieux aquatiques et humides, milieux uniquement présents au niveau du secteur étudié dans le lit de la Durance, isolé de la zone projet. Ils sont et seront toujours absents de l'emprise projet et de sa zone d'influence.
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		
Chevalier sylvain	<i>Tinga glareola</i>		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		
Canard siffleur	<i>Ana penelope</i>		
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>		
Canard chipeau	<i>Anasa strepera</i>		
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>		
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>		
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		
Grand Gravelot	<i>Charadius hiaticula</i>		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>		
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>		
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>		
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>		
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>		
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>		
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Pot.	

Espèces inscrites au FSD		Présent ou potentiel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Pot.	Espèces des milieux agropastoraux en très bon état écologique et diversifiés. Ces milieux sont absents du pourtour de l'aire d'étude. Ils le sont à quelques kilomètres à l'Est (plateau de Valensole) et au Sud (aérodrome de Vinon) par conséquent ces espèces peuvent très ponctuellement survoler l'aire d'étude voir y faire une halte.
Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	Pot.	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Pot.	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		Espèces uniquement migratrices au-dessus de la vallée de la Durance et sans affinité avec les plaines agricoles cultivées l'entourant.
Cigogne noire	<i>Ciconia niger</i>		
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Pot.	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>		Rapaces ayant un très grand territoire, sans possibilité de nidification à proximité du projet et possiblement présent en transit ou en activité de chasse. La parcelle de grande culture accueillant le projet représente un faible intérêt écologique pour l'ensemble de ces espèces.
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		
Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>		
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Pot.	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Pot.	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Pot.	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>		Espèces affiliées aux milieux terrestres du lit de la Durance (bancs de graviers, ripisylves et autres cordons rivulaires) ou aux milieux thermophiles à tempérées de fourrés et de forêts observés sur les reliefs dominants la vallée de la Durance. La zone d'étude se situe entre ces deux ensembles naturels, dans une zone n'accueillant aucun des habitats favorables à ces espèces. Elles pourraient ponctuellement le fréquenter en survole voire en recherche alimentaire mais sans que ce secteur représente une importance notable pour ces espèces.
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Pot.	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Pot.	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>		
Faucon kobez	<i>Falco verspertinus</i>		
Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>		
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>		
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>		
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubia</i>	Pot.	Probablement présent en reproduction dans les emprises de la carrière limitrophe ou à minima en transit et alimentation.

Espèces inscrites au FSD		Présent ou potentiel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Pot.	Ces 4 espèces sont les seules attendues en fréquentation active de la zone d'étude, en alimentation. Les 2 hérons ne seront présents qu'en hiver ou au début du printemps, lorsque les terres sont labourées et les micromammifères et insectes du sol accessibles. Ils ne nicheront pas à proximité du site. L'Alouette et le Pipit peuvent fréquenter les abords du projet toute l'année et nicher au pied des haies proches.
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Pot.	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Pot.	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Pot.	
<b>Mammifères</b>			
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>		Espèce aquatique qui ne sort pas du lit de la Durance, elle est et sera toujours absente de la zone d'influence du projet.
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Pot.	Espèces uniquement présentes en transit le long de la ripisylve de la Durance ou le long des reliefs de Valensole. La zone d'étude, isolé des continuités écologiques boisées locales, est très peu favorable à la présence de ces chiroptères.
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Pot.	
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Pot.	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Pot.	
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Pot.	
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	Pot.	
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Pot.	
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Pot.	
<b>Amphibiens et reptiles</b>			
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>		Aucune mare, aucun étang ou plan d'eau favorable à la présence de ces deux espèces n'est présent dans l'emprise du projet ni dans sa zone d'influence. Ces espèces n'auront donc aucun lien avec ce dernier et inversement.
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>		
<b>Poissons</b>			
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>		Toutes ces espèces sont présentes dans tout ou partie de la Durance, dont le lit est situé à 300 m environ à l'Ouest du projet. Aucun cours d'eau ne concerne la zone d'étude restreinte donc ces espèces en sont et seront toujours absentes et distantes. Par ailleurs aucun lien écologique n'est présent entre l'emprise du projet et le lit de la Durance.
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>		
Blageon	<i>Telestes souffia</i>		
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>		
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>		
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>		
Apron	<i>Zingel asper</i>		
<b>Insectes et autres arthropodes</b>			
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>		Aucun petit cours d'eau permanent ensoleillé n'est recensé localement, même pas au niveau de la Durance.
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>		
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		

Espèces inscrites au FSD		Présent ou potentiel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
<b>Ecrevisse à pattes blanches</b>	<i>Austropotamobius pallipes</i>		Espèce aquatique qui ne sort pas du lit de la Durance, elle est et sera toujours absente de la zone d'influence du projet.

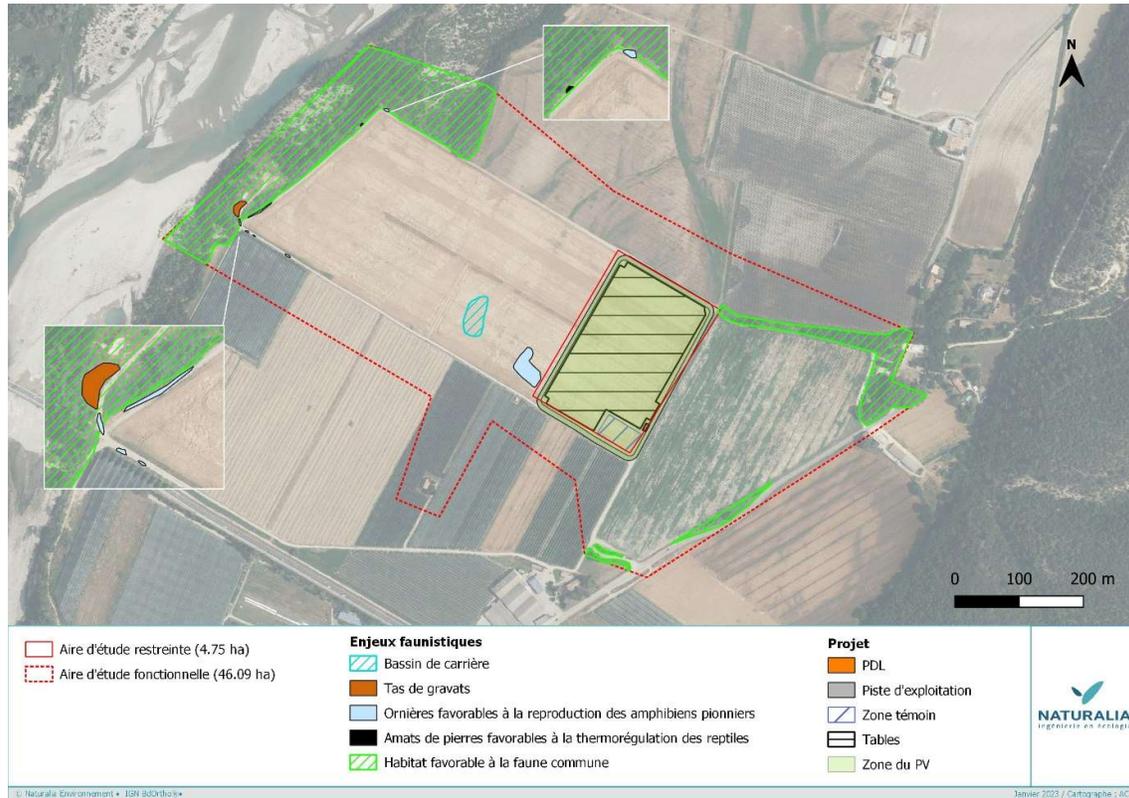


Figure 9. Localisation des zones d'enjeux écologiques pressenties autour du projet agrivoltaïque suite aux passages de reconnaissances naturalistes de début 2023

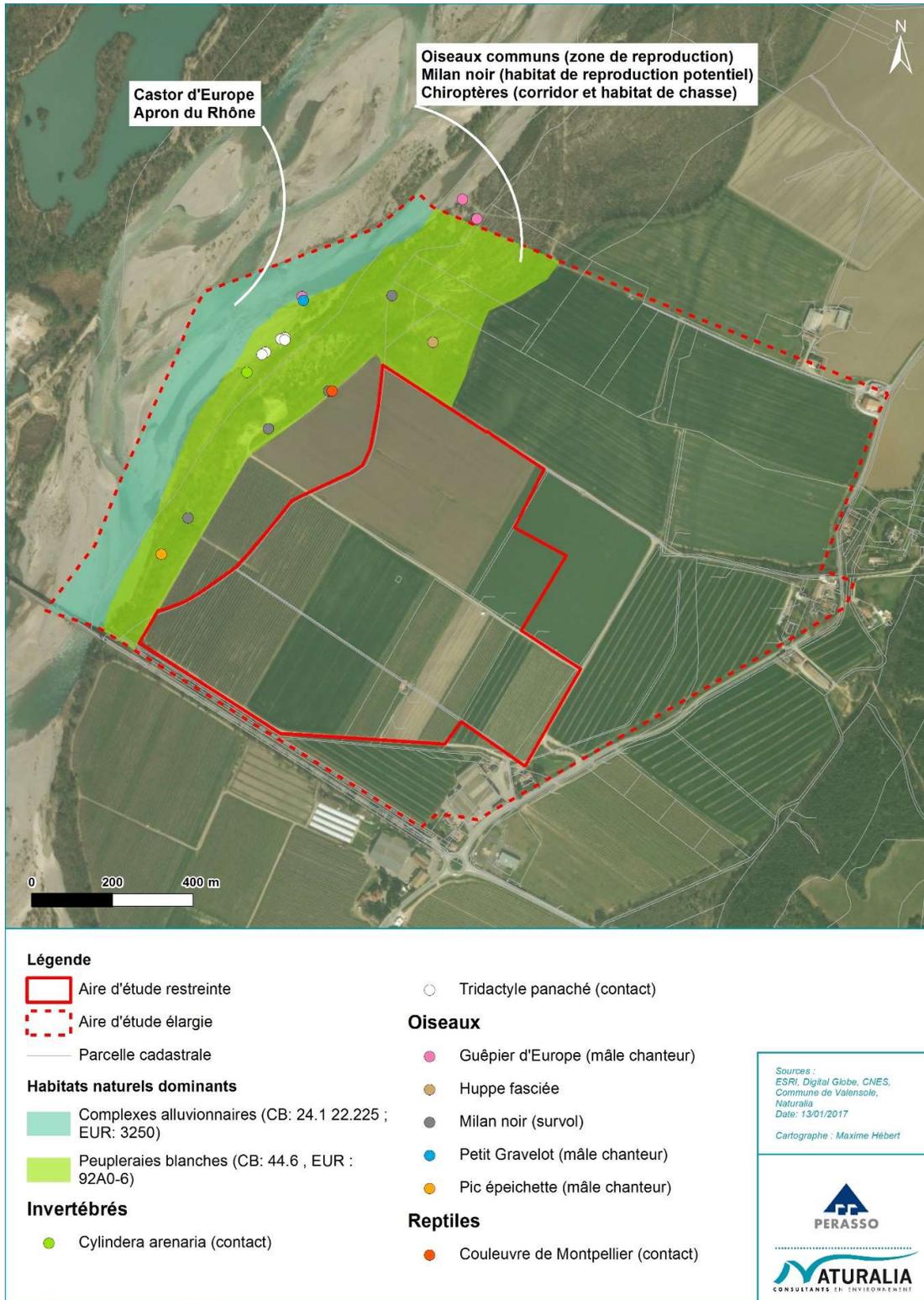


Figure 10. Localisation des enjeux faunistiques avérés en 2014 dans l'aire d'étude du projet de carrière PERRASSO, incluant l'aire d'étude de 2023 pour le projet agrivoltaïque

## 4. INCIDENCES DU PROJET

### 4.1. Destruction ou détérioration d'habitats (= milieux naturels)

Aucune destruction d'habitat attendue. Le ¼ Est de la parcelle de grande culture sera planté de pommiers et couvert de filets comme cela est le cas pour la grande majorité des parcelles de pommiers. Au-dessus de ces filets seront installées des ombrières agrivoltaïques, possiblement source d'une altération de l'état écologique de la parcelle de pommiers, état déjà très bas pour une culture de pommier conventionnelle. Les filets représentent à la fois une protection contre la grêle et une lutte comportementale dont l'efficacité est prouvée sur le carpocapse, principal ravageur des pommiers. Ces filets sont prévus sur la cultures de pommiers de la centrale agrivoltaïque, limitant donc de fait significativement le nombre de traitements phytosanitaires et par extension le nombre de passages sur site d'engins agricoles. La vie du sol et l'enherbement seront donc protégés d'une partie des impacts traditionnels de ce type de culture, gardant donc un intérêt écologique de l'habitat de verger.

### 4.2. Destruction ou perturbation d'espèces inscrites au FSD des 2 sites NATURA 2000 ou d'habitat d'espèce et perturbations possibles dans leurs fonctions vitales

Tableau 2. Estimation des impacts bruts du projet sur la faune d'intérêt communautaire

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

Groupe taxonomique	Espèce	Niveau d'enjeu en PACA	Localisation et effectifs	Niveau d'enjeu estimé dans l'aire d'étude fonctionnelle	Description de l'impact brut	Niveau d'impact brut
Amphibiens	Cortège d'amphibiens communs	Faible	Batrachofaune commune (crapaud épineux et grenouille rieuse) potentiellement en transit ou en gîte dans les ronciers. Quelques individus (0 à 5).	Faible	En phase chantier : Dérangement d'individus Espèces résilientes	Faible
	Cortège d'amphibiens pionniers (Péloodyte ponctué, Crapaud calamite et Alyte accoucheur)	Modéré	En reproduction potentiellement au sein des ornières inondées sur les pistes et dans le bassin de la carrière.	Modéré	En phase chantier : Destruction d'habitats de reproduction potentiellement d'individus Dérangement d'individus	Modéré
Mammifères	Chiroptères espèce patrimoniales (Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Petit murin...)	Assez fort à Fort	Survол occasionnel de la zone d'étude. Les habitats ne présentent aucun intérêt pour la chasse ou le déplacement.	Faible	En phase chantier : Dérangement d'individus.	Faible
Avifaune (oiseaux)	Œdicnème criard	Modéré	Ces espèces peuvent très ponctuellement survoler l'aire d'étude voir y faire une halte.	Négligeable à Faible	En phase chantier : Dérangement d'individus.	Négligeable
	Alouette calandrelle	Assez fort				
	Alouette calandre	Fort				
	Outarde canepetière	Fort				
	Aigle royal	Assez fort				
	Milan noir	Modéré				
Bondrée apivore	Modéré	Rapaces ayant un très grand territoire, sans possibilité de nidification à proximité	Négligeable à Faible	En phase chantier : Dérangement d'individus.	Négligeable	

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

Groupe taxonomique	Espèce	Niveau d'enjeu en PACA	Localisation et effectifs	Niveau d'enjeu estimé dans l'aire d'étude fonctionnelle	Description de l'impact brut	Niveau d'impact brut
	<b>Buse variable</b>	<b>Faible</b>	du projet et possiblement présent en transit ou en activité de chasse. La parcelle de grande culture accueillant le projet représente un faible intérêt écologique pour l'ensemble de ces espèces.			
	<b>Cortège des milieux ouverts</b> (Alouette lulu, Pipit rousseline, Petit gravelot, Héron cendré, Héron garde-boeufs...)	<b>Modéré</b>	Nidification possible pour l'Alouette lulu dans ces milieux agricoles. Avifaune commune affiliée à ces milieux en reproduction.	<b>Modéré à Faible</b>	<u>En phase chantier</u> : Destruction possible d'individus (adultes, jeunes, couvées) durant la période de nidification ; Altération d'habitats de reproduction et d'alimentation ; Dérangement d'individus durant la phase travaux	<b>Modéré à Faible</b>
	<b>Cortège des milieux boisés et des haies</b> (Rollier d'Europe, Tourterelle des bois, Huppe fasciée, Petit duc scops, Pic épeichette, Pie-grièche écorcheur...)	<b>Modéré</b>	Ces derniers sont potentiellement en reproduction dans la ripisylve présente sur l'aire d'étude.	<b>Modéré à Faible</b>	<u>En phase chantier</u> : Dérangement des individus nicheurs ; Altération des zones d'alimentation.	<b>Faible</b>

Par ailleurs, dans le cadre de l'annexe naturaliste du dossier de demande d'examen au cas par cas réalisé parallèlement à la présente étude sur l'ensemble de l'aire d'étude, une mesure d'évitement, 4 mesures de réduction et 3 mesures d'accompagnement sont définies et permettent de supprimer ou d'abaisser à un niveau négligeable ces impacts bruts pressentis :

- E1. Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier (THEMA : E2.1 / R1.1) ;
- R1. Adaptation du calendrier de réalisation du chantier (THEMA : R3.1a-b) ;
- R2. Enherbement des inter rangs (THEMA : R2.1e / R2.2o) ;
- R3. Gestion écologique des inter-rangs et bouts de rangs favorable à la flore patrimoniale (THEMA : R2.2o)
- R4. Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation – défavorabilisation des milieux (THEMA : R2.1i)
- A1. Accompagnement écologique en phase travaux (THEMA : A6.1a) ;
- A2. Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation (THEMA : A3c) ;
- A3. Suppression ou forte limitation des traitements phytosanitaires (THEMA : A9)

## 5. CONCLUSION

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

La présente évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR9301589 « La Durance » et la Zone de Protection Spéciale FR9312003 du même nom.

Parmi les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation de ce double site Natura 2000, seules quelques espèces d'oiseaux et de chiroptères, très mobiles et d'assez large valence écologique sont susceptibles d'être présentes à faible proximité de l'emprise projet.

Compte tenu de la nature des travaux, de la faible superficie des emprises par rapport à l'immensité du double site Natura 2000, du statut pressenti de ces espèces au sein de l'aire d'étude et de la bonne mise en application des préconisations émises, aucune incidence significative n'est à attendre sur la conservation de ces habitats et ces espèces d'intérêt communautaire.

Il n'est donc pas jugé nécessaire de poursuivre cette étude vers une évaluation des incidences plus complète.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Aix en Provence

Signature

Le (date) : 3/4/2023



Engie Green  
Le Sextius  
345 Avenue W.A. Mozart  
CS 90765  
13617 Aix-en-Provence Cedex 1 - France  
RCS : 478826753

### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »